Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_117-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-117 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018
L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_117-DE

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
CONTRAT DE VILLE QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS : PROGRAMMATION D'ACTIONS SUBVENTIONNÉES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET 2018

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

Vu la délibération n° 2015-06-088 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature du Contrat de Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020, autorisant le Président à signer le Contrat de Ville,

Vu l'appel à projet lancé en octobre 2017 par la Mission Ville de la Préfecture de la Gironde, La Cali et la Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour le financement d'actions s'inscrivant dans les objectifs opérationnels du Contrat de Ville.

Dans le cadre de cet appel à projet, la mobilisation des associations est cette année encore très satisfaisante et démontre leur volonté de participer activement à l'amélioration de la situation des habitants du quartier en mettant à profit leurs savoirs-faire.

Après instruction conjointe, 30 projets ont été retenus dont 12 nouveaux. Un projet peut être financé par une, deux ou les trois institutions au regard des compétences et priorités respectives de chacune. Au total, la programmation 2018 est financée à hauteur de 56 000€ par la Préfecture de la Gironde, 8 000€ par La Cali et 11 200€ par la Ville de Coutras.

La programmation 2018 est jointe en annexe à la délibération. Elle indique le budget prévisionnel de chacun des 30 projets et les financements sollicités.

La Cali peut soutenir ces projets au titre de ces crédits politique de la ville et également au titre de son droit commun (CTG, CISPD, etc) lorsque les projets ont une portée communautaire et bénéficient à un plus large public que les habitants du quartier prioritaire.

Concernant les crédits politique de la ville (8 000€), La Cali a fléché son financement sur 10 actions dont 6 nouvelles. Le tableau ci-après présente la proposition de programmation financière. A ce jour, seuls les montants inscrits pour l'État et la Ville de Coutras sont confirmés :

Axe	Opérateur	Action	Coût total prévisionnel	La Cali	Coutras	Etat	DRAC / DRDJS	Dép. 33	Région	Autres (Fond / Autofin, etc)
Cohésion sociale	E.R.R.I.C	Logie.nett	1 635€	200€	200€	200€				1 035€
	Court aux Trousses	Documentaire sur le Conseil Citoyen	12 910€	800€	2 000€	2 000€				8 110€
		Documentaire sur la politique de la ville								
	Unisphères	Arts numériques en territoire prioritaire	24 000€	1 000€	800€		4 000€	3 000€	1 000€	14 200€
Éducation	Ricochet Sonore	Collège ouvert, musique pour tous	3 500€	500€	500€	600€	1 500€			400€
	ADORA	Parcours de découverte des entreprises et des métiers	30 500€	1 000€		2 500€		3 000€	7 500€	16 500€

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_117-DE

Dév. économique et emploi	Socrate	Osez entreprendre à Coutras	19 315€	700€		4 000€		4 080€	1 7[illegible]	[illegible]
	ADORA	Mon Territoire Ses Entreprises Leurs Métiers Mon Projet Professionnel	27 500€	1 000€		2 000€		3 000€	7 500€	14 000€
	Coop'Alpha	Coopérative Jeunesse de Services (CJS)	33 350	1 300€	1 000€	3 000€		3 000€	4 000€	21 050€
	Alter Ego	Auto-école solidaire	24 680€	1 500€	800€	7 000€		1 200€	600€	13 580€
Totaux			177 390€	8 000€	5 300€	21 300€	5 500€	17 280€	22 332€	97 678€

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,
Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation,

- signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILL0 – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_117-DE

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_118-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-118 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018
L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_118-DE

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 À L'ASSOCIATION CONSEIL CITOYEN DE COUTRAS

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-Président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

Vu l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et qui prévoit la création de Conseil Citoyen dans les quartiers prioritaires,

Vu la délibération n° 2015-06-088 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature du Contrat de Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020, autorisant le Président à signer le Contrat de Ville,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 portant reconnaissance par le représentant de l'Etat du Conseil Citoyen du quartier prioritaire de la politique de la ville de « Centre » de Coutras,

Vu la déclaration de création de l'association Conseil Citoyen de Coutras en Sous-Préfecture de Libourne en date du 22 juin 2015,

A ce titre, et afin de permettre le fonctionnement de l'association Conseil Citoyen de Coutras et tout particulièrement, favoriser l'initiative citoyenne et associer les habitants à la construction du projet de quartier Politique de la Ville, il est proposé de lui allouer une subvention de 1 500 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,
Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention à l'association Conseil Citoyen de Coutras à hauteur de 1 500 €,

- signer la convention d'objectifs et tous les documents afférents avec l'association Conseil Citoyen de Coutras.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILL0 – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 28 mai 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_119-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-119 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018
L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_119-DE

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
ESPACE DE VIE SOCIALE "POUR CRÉER DES LIENS" (POCLI) : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali soutient le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale agréées par la Caf. Elle intervient en complémentarité des financeurs institutionnels que sont la Caf de la Gironde, le Département de la Gironde et la Msa de la Gironde.

Depuis le 1er janvier 2017, suite à la fusion/extension de La Cali, l'Espace de Vie Sociale (EVS) d'Espiet « PoCLi », agréée par la Caf en 2016, a intégré le territoire de la nouvelle agglomération et devient un acteur local participant aux politiques menées par la collectivité en matière de cohésion sociale.

Ce lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle articule son projet social autour de trois objectifs :
- renforcer les liens sociaux, familiaux et de voisinage,
- favoriser le mieux vivre ensemble et la prise de responsabilité des usagers,
- lutter contre l'isolement.

Sa zone de compétence est intercommunale puisqu'elle comprend 6 communes de La Cali : Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron, Tizac-de-Curton et également 8 communes de la Communauté de communes de Castillon-Pujols.

De manière concrète, l'association décline ses objectifs en trois pôles d'activités et anime de manière itinérante ces actions au plus près de la population :
- famille-parentalité : matinées d'éveil, ateliers part'ages (intergénérationnels), parents thèmes et parent'aise (rencontres d'échanges),
- sport et bien-être : activités sportives du jeune enfant au senior,
- prévention-actions sociales : ateliers prévention santé auprès des seniors, visites de convivialités auprès des seniors et rencontres de L.I.S.E en partenariat avec les A.L.S.H (Lutte contre l'isolement des seniors).

En 2017, 114 familles adhérentes à l'EVS « PoCLi » ont bénéficié de ces activités dont 58% étaient des résidents de La Cali.

Il est proposé de maintenir le montant de la subvention allouée en 2017 à savoir 5 000€.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,
Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :
- verser la subvention de 5 000 euros,
- signer la convention annuelles d'objectifs afférente.

Imputations budgétaires :
- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_120-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-120 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018
L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_120-DE

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
CENTRE SOCIOCULTUREL PORTRAITS DE FAMILLES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2018

Sur proposition de Monsieur Thierry Marty, Vice-Président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD,

Depuis 2013, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) soutient le projet social du Centre Socio-Culturel (CSC) « Portraits de Familles » qui intervient de manière transversale en faveur du développement social local et de l'insertion sociale et professionnelle, champs couverts par la compétence « politique de la ville » de La Cali.

Le CSC « Portraits de Familles » assure ses missions dans le cadre d'un agrément délivré le 14 décembre 2014 par la Caf de la Gironde pour la période 2015-2018. Ce projet social fait actuellement l'objet d'une évaluation dans la perspective d'un renouvellement d'agrément à partir de 2019 jusqu'en 2022.

Le projet social propose des services aux familles des 13 communes du territoire d'agrément sur les thématiques suivantes :

- vie de famille : faciliter l'accès aux droits et à l'information, développer l'information et l'accès aux vacances pour tous, favoriser les rencontres conviviales et soutenir les parents dans leur rôle éducatif, accompagner les personnes dans leur gestion du quotidien.

- culture et rencontre : favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous et encourager les pratiques culturelles amateurs, développer les apprentissages et valoriser potentiels et compétences de chacun.

- soutien à la vie associative : accueillir, informer et accompagner les acteurs associatifs, connaître les associations, favoriser les rencontres et les échanges inter-associatifs et faciliter l'émergence d'un projet commun, faciliter l'insertion des jeunes dans la vie associative et valoriser leurs compétences.

En outre, le centre socioculturel propose un « point accueil» et un « point information vacances », dispositifs de la Caf qui offrent un outil décentralisé sur le territoire au bénéfice de tous les allocataires de ce secteur.

De nombreuses actions sont ainsi mises en œuvre pour les adhérents et toutes les autres familles participantes et non adhérentes. La fréquentation du CSC entre 2016 et 2017 a augmenté de 8 % et s'élève à 10 052 fréquentations sur les différentes activités proposées : le café des parents, la ludothèque, les sorties familles, le réseau d'échanges et de savoirs réciproques, la permanence d'un écrivain public, le point internet, etc. 87 % des usagers sont originaires de la zone de compétence du CSC, 10% résident sur les communes de Coutras et de Libourne, et les 3% restants viennent d'autres cantons.

Aussi, pour l'année 2018 La Cali propose de soutenir le CSC « Portraits de Familles » à deux niveaux :

- Subvention « animation globale et coordination » :

En termes de fonctionnement général de la structure, La Cali s'engage à intervenir en complémentarité des financeurs institutionnels du Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale que sont la Caf de la Gironde, le Département de la Gironde et la Msa de la Gironde. Dans un contexte budgétaire contraint et au regard de la dynamique mise en œuvre sur le territoire en matière d'animation de la vie sociale faisant émerger des préfigurations de nouvelles structures, La Cali a amorcé la redéfinition du contenu de sa compétence en la matière. En ce sens, elle a décidé de diminuer en 2017 la subvention de fonctionnement, la portant à 35 750€. Il est proposé de maintenir ce montant.

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_120-DE

- Subvention « action ludothèque » :

Par ailleurs, le CSC « Portraits de Familles » porte une action ludothèque participant au développement de l'offre éducative et de loisirs qui s'inscrit dans le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de La Cali, cosigné avec la Caf de la Gironde et la Msa de la Gironde.
Dans ce cadre, la Caf attribue une Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) calculée sur la base d'un nombre d'heures d'ouverture de la structure ; à savoir 800 heures annuelles, correspondant à un demi-poste équivalent temps plein, soit 5 500 €. Cette prestation Caf doit être versée en complément d'une participation financière de La Cali et doit correspondre à 55 % de la somme versée par cette dernière. En appliquant cette règle, la subvention de La Cali est de 10 000 € : après déduction de la prestation de la Caf, la participation nette de La Cali est de 4 500 €.

Il est proposé :
- d'accorder une subvention « animation globale et coordination » de 35 750 € ;
- d'accorder une subvention « ludothèque » de 10 000 €.
Ces 2 subventions représentent un total de 45 750 € soit 17 % du budget global de la structure (268 242€).

Vu la délibération n° 2018.01.018 du Conseil communautaire du 30 janvier 2018 relatif au versement d'une avance de la subvention de fonctionnement 2018 d'un montant de 21 450€,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer la subvention globale de 45 750 euros au Centre Socio-culturel « Portraits de Familles » ;

- verser le solde de la subvention au regard de l'avance déjà versée ;

- signer la convention d'objectifs annuelle afférente.

Imputations budgétaires :
- chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire vill0 – fonction 520 pour « l'animation globale et la coordination »,
- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire coor0 - fonction 522 pour l'action « ludothèque ».

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_120-DE

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS ET LE SERVICE « VICT'AID » DE L'INSTITUT DON BOSCO

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2018 décidant de l'octroi de la subvention communautaire au service « Vict'Aid » - institut Don Bosco, antenne de Libourne, autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2018, chapitre 65, compte 6574, CISPD0, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON, dûment habilité es-qualité en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017,

et

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco, représenté par son Président, Monsieur Jean-Louis DESCUDET

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et souhaite accompagner les actions service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco qui s'inscrivent dans deux des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISPD de La Cali : la lutte contre les violences intrafamiliales et l'accès aux droits.

ARTICLE 1 : MISSION

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes et d'accès aux droits sur le territoire de La Cali.

Il réalise ainsi des permanences juridiques et psychologiques et reçoit en priorité les habitants du ressort du Tribunal de Grande Instance de Libourne.

Il met également à disposition un travailleur social, depuis septembre 2012, au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Libourne dont l'objectif est de garantir une prise en charge des personnes en situation de détresse sociale et des victimes repérées par les gendarmes lors de leurs interventions (accueil, écoute, soutien, conseil, information et orientation).

ARTICLE 2 : MODALITES

Compte tenu du rôle majeur d'accueil, d'orientation et d'accompagnement en faveur des victimes, assumé par le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco ;

La Cali s'engage pour l'année 2018 à lui verser la somme de 15 850 euros soit 12 450 euros dans le cadre du poste de travailleur social qu'il porte et 3 400 euros pour les permanences qu'il réalise.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2018.

ARTICLE 4 : VERSEMENT ET SUIVI

1. Versement de la subvention

La somme allouée par La Cali est annuelle.

Elle sera versée en une seule fois sur présentation d'un budget prévisionnel détaillant les différents postes budgétaires et à la signature de la présente convention.

2. Suivi de l'action

Un bilan et un compte rendu financier de l'activité devront être présentés à La Cali au plus tard à la fin mars (année N+1).

Les bilans mensuels de l'activité devront par ailleurs être communiqués à La Cali.

En contrepartie, le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des actions, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par La Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de La Cali.

ARTICLE 5 : RESILIATION

Le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco est tenu de porter à la connaissance de La Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non-respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le 25 mai 2018

Pour La Cali

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Monsieur Philippe BUISSON

Pour le service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco,
Le Président,

Monsieur Jean-Louis DESCUDET

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_121-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-121 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018
L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_121-DE

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CISPD POUR L'ANNEE 2018

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'insertion et du CISPD,

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD se concentre sur 4 axes d'intervention prioritaires, à savoir :

- L'accès aux droits,

- La lutte contre les violences intrafamiliales,

- La tranquillité publique,

- L'accompagnement des jeunes en difficulté ou exposés à la délinquance.

Pour ce faire, il encourage et coordonne la mise en place d'actions par des opérateurs locaux, s'inscrivant dans les 4 axes prioritaires précités.

- **Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

Il informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Son objectif est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de son antenne libournaise, le CIDFF reçoit un public nombreux (environ 1000 personnes par an), domicilié principalement sur le territoire de La Cali, majoritairement féminin (80%) et le plus souvent en grande difficulté sociale, familiale, personnelle et professionnelle. Les actions développées aujourd'hui sur son antenne libournaise peuvent être réalisées dans le cadre d'un accueil individuel ou de manière collective et concerner différents domaines, mais toutes visent le même objectif de promotion de l'égalité, de l'accès à l'autonomie (particulièrement des femmes) et de la lutte contre les violences.
Le travail complémentaire de la juriste, de la conseillère emploi et de la psychologue du CIDFF permet de faire évoluer les situations et de donner aux femmes accueillies un réel sentiment de prise en charge globale de leurs problèmes. Il convient de noter que la juriste et la psychologue du CIDFF sont largement sollicitées par des victimes de violence sur le territoire communautaire. Cela amène le CIDFF à développer une collaboration spécifique avec ses partenaires du Libournais sur cette problématique.

La Cali propose de verser à cet effet une subvention pour le fonctionnement général de la structure à hauteur de 10 000 €.

- **Le service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco**

Il met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes sur le territoire de La Cali. Il réalise ainsi des permanences juridiques et psychologiques au sein du Point d'Accès au Droit (PAD) de La Cali et reçoit en priorité les habitants du ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Libourne.

Une subvention de 3 400 € pour la tenue de ces permanences est ainsi proposée.

Le service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco met également à disposition un travailleur social, depuis septembre 2012, au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Libourne dont l'objectif est de garantir une prise en charge des personnes en situation de détresse sociale et des victimes repérées par les gendarmes lors de leurs interventions (accueil, écoute, soutien, conseil, information et orientation).

Il est ainsi proposé que le poste de travailleur social soit cofinancé à hauteur de 12 450 € par La Cali.

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_121-DE

- **Le service d'enquêtes pénales développé par l'« Association Laïque du Prado »**

Il propose aux magistrats la réalisation d'enquêtes pouvant permettre de mieux apprécier la situation de la victime ou de l'auteur de délits au moment du passage devant un tribunal. L'objectif de ce service est triple : prévention et identification des conduites à risque, repérage, conseil, orientation et accompagnement aux soins des personnes et prévention de la récidive. Un travail tout particulier est mené avec le Tribunal de Libourne afin de mettre en place le service d'enquêtes pénales, et notamment afin de proposer des stages alternatifs aux poursuites en matière de conduite sous l'emprise alcoolique ainsi que pour l'usage de produits stupéfiants.

Plus globalement, ce service mène des enquêtes sociales qui permettent de connaître de manière vérifiée la situation familiale, sociale et professionnelle d'une personne faisant l'objet d'une poursuite judiciaire. Ce travail ne se réduit pas à un simple recueil d'informations. L'intervenant a pour mission d'évaluer la situation de la personne rencontrée et de faire des propositions pour favoriser son insertion ou éviter son incarcération. L'étude sociale s'inscrit dès lors dans une logique d'individualisation de la réponse judiciaire.

Le service peut mener également des enquêtes de personnalités qui visent à éclairer les magistrats dans leur prise de décision, mais également à personnaliser la sanction. Il s'agit d'un dispositif d'investigation visant une évaluation du parcours et de la situation actuelle d'une personne poursuivie ou d'une victime d'infraction pénale (public adulte).

La Cali est sollicitée en 2018 à hauteur de 900 €, subvention calculée au regard du nombre de personnes repérées et accompagnées en 2017, à savoir 50.

4. Infodroits

L'association Infodroits met en place des permanences d'information juridique, au sein du Point d'Accès au Droit du Libournais à destination des habitants de La Cali. Cette année à Coutras une nouvelle antenne à caractère généraliste (droit civil (contrat, famille, voisinage, etc.), droit social (travail, protection sociale), droit pénal, procédure civile, droit des étrangers etc.)) a été créée à Coutras.

Chaque juriste assure dans le cadre de permanences les missions suivantes :

- Information juridique : son rôle est d'écouter, d'expliquer, d'informer chacun sur ses droits et devoirs et d'indiquer les formalités à remplir pour faire valoir ses prétentions.

- Orientation juridique : dans la poursuite de l'information juridique, il est parfois nécessaire de réorienter l'usager vers un autre professionnel du droit (avocat, notaire, huissier) ou toute autre institution ou structure plus à-même de répondre aux besoins de l'usager.

Ainsi, La Cali propose d'apporter son soutien à hauteur de 2 640 €.

En résumé, il est donc proposé le versement des subventions suivantes :

CIDFF	Fonctionnement général	10 000 €
Service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco	Travailleuse sociale en gendarmerie	12 450 €
	Permanences PAD	3 400 €
Service d'enquêtes pénales développé par l'« Association Laïque du Prado »	Enquêtes réalisées sur le territoire en 2017 (50 personnes)	900 €
Infodroits	Permanences d'information juridique PAD et antenne de Coutras	2 640 €
	TOTAL	**29 390 €**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_121-DE

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD en date du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus ;
- signer avec chaque association les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_122-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-122 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018
L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
2018-05-122 – 2/3
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_122-DE

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
PLATEFORME LIBOURNAISE DE MOBILITÉ : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION 2018

Sur proposition de Monsieur Thierry Marty, Vice-Président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD,

La mobilité est aujourd'hui le premier frein à l'insertion sociale, professionnelle, culturelle.

En 2013, le PLIE du Libournais, puis de 2014 à 2016, le département de la Gironde ont expérimenté la mise en place d'une plateforme de mobilité en Libournais par l'intermédiaire du fonds social européen.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :
- Proposer des diagnostics et des parcours mobilité pour permettre aux publics les plus socialement fragiles d'accéder à une mobilité au regard des freins matériels ou psychologiques,
- Centraliser l'ensemble des informations en lien avec l'offre de mobilité en un seul lieu ressource,
- Favoriser la coordination et la mise en réseau de tous les acteurs de la mobilité pour renforcer les liens et les coopérations,
- Participer au développement de nouveaux services sur le territoire.

Cette plateforme mise en place par l'organisme de formation Alter Ego Conseil s'adresse à tout public en insertion sociale ou professionnelle. Le parcours d'accès est le suivant :
- Orientation/prescription par un référent habituel,
- Réalisation d'un bilan de compétence en mobilité,
- Proposition de solutions en privilégiant les modes de déplacements économes et responsables jusqu'à autonomie complète du bénéficiaire.

Voici les éléments du bilan 2017 :
335 diagnostics réalisés, dont :
- 63 % concernent le public féminin,
- 60 % concernent des familles monoparentales,
- 32 % ont été orientés par Pôle Emploi, 23 % par la Mission Locale, 11 % par le PLIE,
- 73,4 % sont issus du territoire communautaire (soit 246 personnes)

En termes de préconisations de parcours :
- 63 % d'orientation vers la création d'une carte de transport en commun,
- 65 % d'orientation vers le permis de conduire à plus ou moins long terme,
- 28 % d'orientation vers les autres moyens (cyclomoteurs, vélos, scooters, voiturettes),
- 12 % d'orientation vers les sites de covoiturage.

Outre l'accompagnement individuel des bénéficiaires, une dizaine d'ateliers collectifs ont été mis en place (ateliers « code de la route », « budget permis / auto », « randonnées urbaines », « cyclo / vélo / voiturette ») une auto-école solidaire a été développée (30 parcours personnalisés qui ont abouti à l'obtention de 30 permis de conduire). En outre, un partenariat avec le Fonds d'Actions Sociale du Travail Temporaire a été instauré pour faciliter l'insertion professionnelle des travailleurs intérimaires en élargissant leur mobilité.

Au regard des résultats très positifs et de la demande croissante auprès de l'opérateur, les partenaires membres du comité de pilotage souhaitent reconduire l'action en 2018.
Concernant le plan de financement de l'année 2018, et comme précisé par le département de la Gironde lors du lancement de l'expérimentation en 2014, il convient de mobiliser de nouveaux financements et notamment, les EPCI bénéficiaires de l'action.

C'est ainsi que La Cali est sollicitée à hauteur de 5 000 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,
Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_122-DE

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention de 5 000 euros à la plateforme libournaise de mobilité portée par Alter Ego,
- signer la convention d'objectifs annuelle afférente.

Imputations budgétaires :
- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520
La convention est consultable au secrétariat général.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_122-DE

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_123-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-123 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018
L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_123-DE

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
MAISON DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE DU LIBOURNAIS : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION 2018

Sur proposition de Monsieur Thierry Marty, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD,

A la suite de la création de la « maison de la mobilité » en octobre 2017 par les trois structures suivantes : la régie de territoire Lib'RT, l'association Apreva et l'organisme Alter Ego. Le portage est assuré par la régie de territoire Lib'RT.

Il s'agit de mettre en place un dispositif de location de deux-roues destiné à couvrir les besoins en déplacement pour le démarrage ou maintien d'un emploi ou une entrée en formation professionnelle. Au-delà de ce service, l'objectif est de fédérer en un lieu unique, les acteurs de la mobilité au sein de la maison de la mobilité solidaire, comme guichet unique pour les déplacements.

Sont mobilisés également tous les acteurs locaux et partenaires institutionnels intervenant sur les questions de mobilité tels que La Cali en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire, le service mobilité du Département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine.

Par le guichet unique de la plate-forme mobilité pilotée par Alter Ego, les usagers pourront bénéficier d'un « diagnostic mobilité » suivi d'une offre de services adaptés :
- de location d'une douzaine de scooters, de vélos et de maintenance assurée par Lib'RT,
- de location de voitures proposée par Apreva,
- d'entretien des scooters, par un mécanicien embauché à temps plein,
- d'ateliers « mobilité » et l'accès à une auto-école solidaire portés par Alter Ego.

Au regard des besoins identifiés dans le cadre des missions d'observatoire réalisées par la plate-forme mobilité, des offres complémentaires pourront être également proposées :
- location de voitures sans permis,
- location de vélos à assistance électrique,
- accompagnement à la préparation du permis de conduire,
- service de réparation de 2 roues à vocation sociale,
- proposition de pouvoir acquérir les véhicules proposés à la location, à l'issue d'une période définie.

Considérant le vote du budget par le Conseil communautaire de La Cali en date du 29 mars 2018,
Considérant que le projet de maison de la mobilité solidaire est une nécessité sur le territoire,

La Cali est sollicitée à hauteur de 17 800€ pour l'année 2018.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,
Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 15 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :
- verser la subvention de 17 800 € à la maison de mobilité solidaire portée par la régie de territoire Lib'RT,
- signer la convention annuelle d'objectifs annuelle.

Imputations budgétaires :
- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 28 mai 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★